

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le 24 septembre 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : André RANNOU, Clément LE PAGE, Jacques GOUEROU, Patrice BOTHOREL, Patrick GUEGUEN, Bruno HASCOET, Bruno DORVAL, Etienne LE ROUX, Jérôme DANIEL

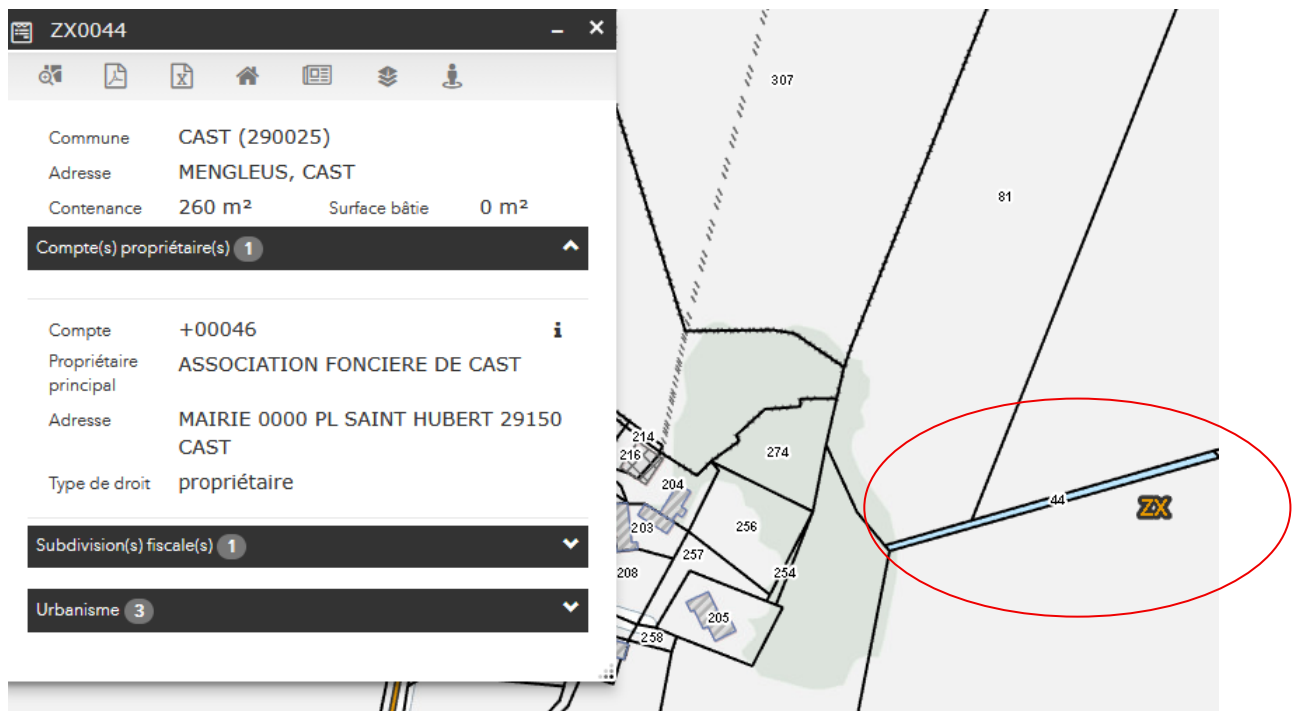
POUVOIRS : Guénolé HASCOET à André RANNOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément LE PAGE

DBAFR 2026-11 : CESSION D'UNE PARCELLE DE L'A.F.R. SITUÉE AU HINGUER

Le Président donne lecture de la demande de Monsieur Maxence DARCILLON et Athénaïs LE QUÉAU qui souhaite faire l'acquisition de parcelles, propriété de l'A.F.R. de CAST, cadastrées ZX0044, ZX0045, ZX0046, ZX0047, ZX0048.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



ZX0045

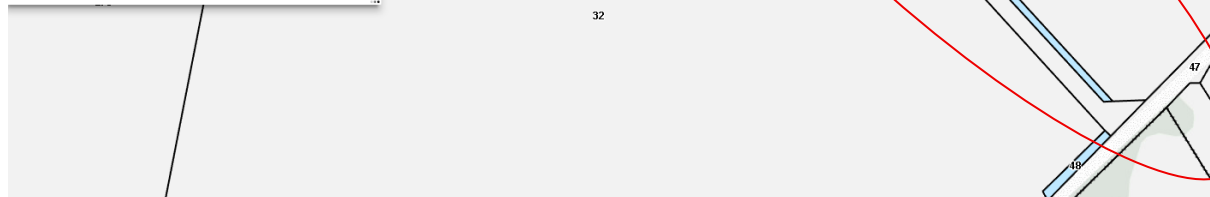
Commune CAST (290025)
Adresse MENGLEUS, CAST
Contenance 1300 m² Surface bâtie 0 m²

Compte(s) propriétaire(s) 1

Compte +00046
Propriétaire principal ASSOCIATION FONCIERE DE CAST
Adresse MAIRIE 0000 PL SAINT HUBERT 29150 CAST
Type de droit propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) 1

Urbanisme 2



ZX0046

Commune CAST (290025)
Adresse MENGLEUS, CAST
Contenance 400 m² Surface bâtie 0 m²

Compte(s) propriétaire(s) 1

Compte +00046
Propriétaire principal ASSOCIATION FONCIERE DE CAST
Adresse MAIRIE 0000 PL SAINT HUBERT 29150 CAST
Type de droit propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) 1

Urbanisme 2



ZX0047

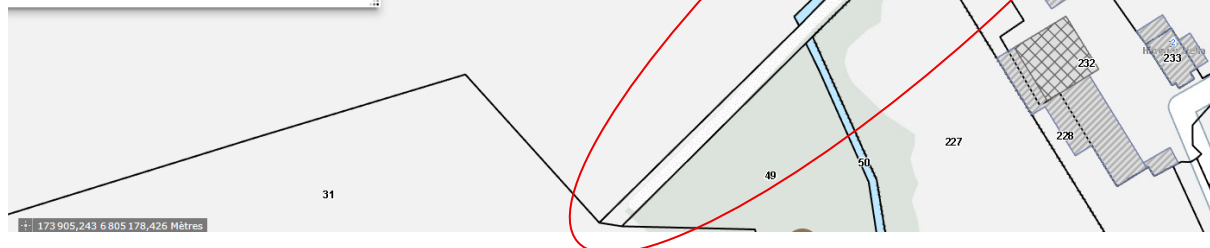
Commune CAST (290025)
Adresse MENGLEUS, CAST
Contenance 1500 m² Surface bâtie 0 m²

Compte(s) propriétaire(s) 1

Compte +00046
Propriétaire principal ASSOCIATION FONCIERE DE CAST
Adresse MAIRIE 0000 PL SAINT HUBERT 29150 CAST
Type de droit propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) 1

Urbanisme 1

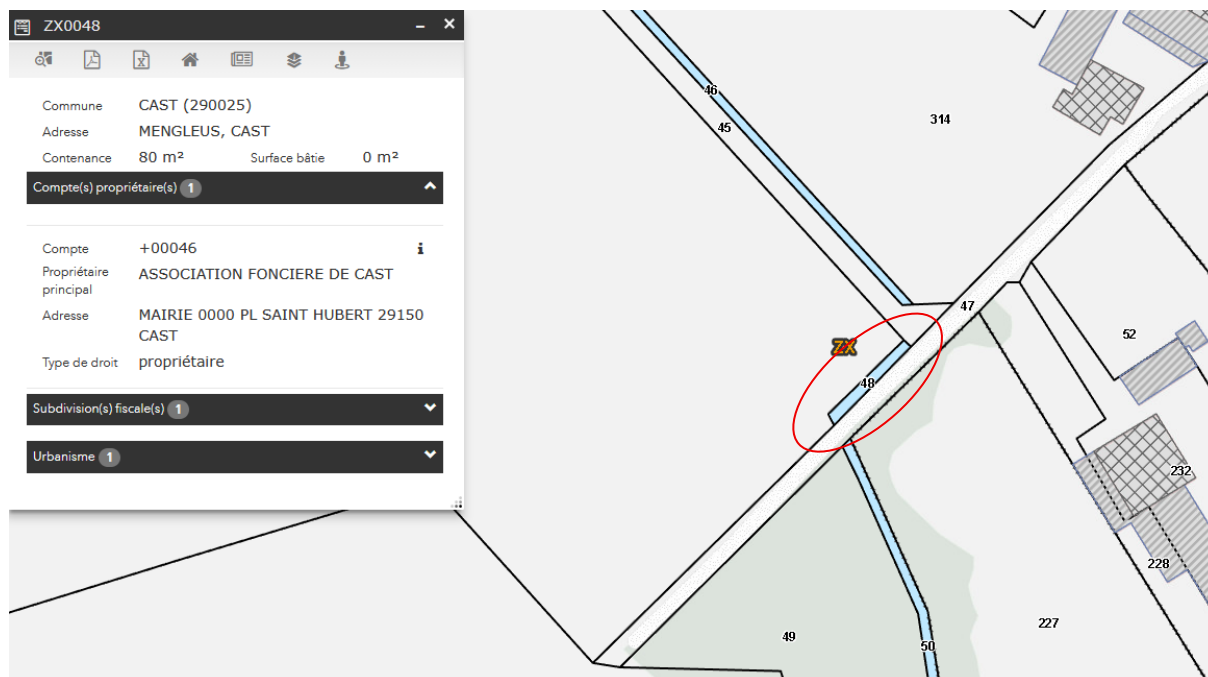


Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 029-212900252-20260924-DBAFR_2026_11-DE



Le Bureau de l'A.F.R.,

Considérant que les surfaces demandées sont d'une superficie importante,

Considérant qu'il manque d'informations quant à l'intérêt d'une cession,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE le **report** de la délibération au prochain bureau de l'A.F.R.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU